



Budget 2017: note de présentation brève et synthétique

COMMUNE DES TOUCHES

Sommaire :

I. Le Budget principal

A. Le cadre général du budget

B. La section de fonctionnement

C. La section d'investissement

D. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

II. Les budgets annexes

I. LE BUDGET PRINCIPAL

A. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 sera soumis au vote du Conseil municipal le 31/03/2017.

Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget proposé est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.
- de réaliser les investissements prévus au Plan Pluriannuel d'investissement (voté le 26/02/2016) sans recours à l'emprunt.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les projets du mandat et à préparer l'avenir.

B. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Le budget de fonctionnement 2017 s'équilibre en dépenses et recettes à 2 606 380.64€.

Pour notre commune :

- Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, ALSH, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.*

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 2 606 380.64€.

- Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 36% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 2 177 947.17 euros.

- Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau :
En 2017, 428 433.47€ seront ainsi virés à la section d'investissement ; auxquels s'ajoutent 500 000€ de résultats de fonctionnement 2016 affectés directement à la section investissement.

**Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :*

- *Les impôts locaux (728 118€ perçus en 2015, 758 756€ perçus en 2016, 791 957€ attendus en 2017)*
- *Les dotations versées par l'Etat*
- *Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (322 378.55€ perçus en 2015, 372 266.78€ perçus en 2016)*

b) Les principales dépenses et recettes de la section pour l'année 2017 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	582 885.36	Excédent brut reporté	708 063.64
Dépenses de personnel	926 716.19	Recettes des services	218 120.00
Autres dépenses de gestion courante	337 471.15	Impôts et taxes	1 052 395.00
Dépenses financières	119 330.89	Dotations et participations	569 190.00
Dépenses exceptionnelles	200.00	Autres recettes de gestion courante	41 600,00
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	2 000.00
Dépenses imprévues	133 558.83	Recettes financières	12.00
		Autres recettes	15 000.00
Total dépenses réelles	2 100 162.42	Total recettes réelles	2 606 380.64
Charges (écritures d'ordre entre sections)	77 784.75	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00
Virement à la section d'investissement	428 433.47		
Total général	2 606 380.64	Total général	2 606 380.64

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 concernant les ménages :

- . Taxe d'habitation : 23.56%
- . Taxe foncière sur le bâti : 21.44%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 65.30%

d) Les dotations de l'Etat / péréquation entre collectivités (FPIC)

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 613190.00€ soit une baisse de 11% par rapport à l'an passé.

e) L'épargne de gestion

Au 31/12/2016, l'épargne de gestion dégagée par la commune (résultats réels de la section de fonctionnement) s'élevait à la somme de 504 315.34€.

C. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Pour notre commune :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection des réseaux...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0.00	Virement de la section de fonctionnement	428 433.47
Remboursement d'emprunts	160 850,00	FCTVA-	65 000,00
Travaux de bâtiments	939 992.60	Mise en réserves	800 134.03
Travaux de voirie	505 849.65	Cessions d'immobilisations	0,00
-		Taxe aménagement	20 000,00
Autres travaux /achats	129 400,00	subventions	344 740,00
/		Emprunt	0.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	77 784.75
/			
Total général	1 736 092.25	Total général	1 736 092.25

c) Les principaux projets de l'année 2017 :

- Sécurisation des entrées de bourg
- Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public
- Sale polyvalente – travaux visant à réaliser des économies d'énergie
- Provisions pour les projets à venir : maison médicale et transfert de la Mairie

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 155 500,00 €
- de la Région : 37 820,00 €
- du Département : 62 000,00 €
- Autres : 78 320,00 €

D. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

Fin 2016, la commune a dégagé une épargne nette de fonctionnement d'environ 267 000€ permettant de financer de nouveaux projets sans recours à l'emprunt.

En 2017, l'objectif reste identique.

a) Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : 798.45€
Ratio moyen pour les communes de la même strate en 2014: 859,00 €
- Produit des impositions directes/population : 321.54€
Ratio moyen pour les communes de la même strate en 2014 : 451,00 €
- Taux d'épargne brute : part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette : 19%
Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant

b) Etat de la dette

Dans les années 1990-2000, la commune a souscrit plusieurs emprunts afin de construire la plupart des équipements communaux. L'encours de la dette correspond à la somme restant à rembourser afin de solder la dette de la commune.

Au 31/12/2016, l'encours de la dette s'élevait à 1 497.14€ par habitant.

II. LES BUDGETS ANNEXES

A. BUDGET ASSAINISSEMENT

Le service assainissement est un service public industriel et commercial, il est géré en externe par la société STGS par le biais d'une Délégation de Service Public. Le budget assainissement recouvre l'ensemble des opérations liées à la gestion de la station et du réseau d'assainissement.

Pour l'année 2017, le budget s'équilibre :

- en fonctionnement : 214 118.79 €
- en investissement : 237 804.79 €

Aucun investissement particulier n'est à prévoir en 2017

B. BUDGET LOCATIFS SOCIAUX

Créé à l'occasion de la construction des locaux sis rue du Maquis et rue de la Poste, le budget « Locatifs sociaux » a pour vocation de gérer les dépenses d'entretien, les remboursements d'emprunt et réparations des bâtiments et d'enregistrer la perception des loyers.

Pour l'année 2017, le budget s'équilibre :

- en fonctionnement : 77 692.18 €
- en investissement : 65 360.56 €

Aucun investissement particulier n'est à prévoir en 2017

C BUDGET LOCATIFS DU BAS MONT

Créé à l'occasion de la construction des locatifs sis résidence du Bas Mont, le budget « BAS MONT » a pour vocation de gérer les dépenses d'entretien, les remboursements d'emprunt et réparations des bâtiments et d'enregistrer la perception des loyers.

Pour l'année 2017, le budget s'équilibre :

- en fonctionnement : 102 003.55 €
- en investissement : 97 810.14 €

Aucun investissement particulier n'est à prévoir en 2017.

Fait à LES TOUCHES, le 23/03/2017
Le Maire,



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.